



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Conseil Municipal du MARDI 28 JUIN 2022

L'an deux mille vingt-deux, le **VINGT-HUIT JUIN** à 15 h 00, le Conseil Municipal de **LA TESTE DE BUCH**, régulièrement convoqué, s'est réuni en nombre prescrit par la Loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de : **Patrick DAVET, Maire**

Les membres du Conseil Municipal ont été convoqués par lettre en date du 22 juin 2022.

Étaient présents :

M. DAVET, M. SAGNES, Mme POULAIN, M. BUSSE, M. PASTOUREAU
Mme JECKEL M. BOUDIGUE, M. DUFALLY, Mme TILLEUL,
M. BOUYROUX, Mme DEVARIEUX, M. BERILLON, M. BERNARD,
Mme DELFAUD, Mme SECQUES, M. SLACK, Mme DESMOLLES,
M. VOTION, Mme DELEPINE, M. PINDADO, Mme COUSIN,
M. BOUCHONNET, M. CHAUTEAU, Mme PHILIP, Mme DELMAS,
M. DUCASSE, M. MAISONNAVE,

Ont donné procuration (article L 2121-20 - 1° alinéa du Code Général des Collectivités Territoriales)

Mme GRONDONA à Mme COUSIN
M. AMBROISE à M. PASTOUREAU
Mme PLANTIER à M. BERNARD
Mme PETAS à M. DUCASSE
M. MURET à Mme DELMAS
Mme MONTEIL MACARD à Mme PHILIP

Absents :

M. DEISS
Mme PAMIES

Secrétaire de séance (art. L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales)

M. BERILLON

Département
de la Gironde

Commune
de
La Teste de Buch
Chef lieu de Canton

Nombre de Conseillers :

. en exercice :

. présents :

. votants :

Rapporteur : M. DUFAILLY

DEL2022-06-299

SALLE DE MUSCULATION MUNICIPALE

**APPROBATION DU REGLEMENT INTERIEUR
MODIFICATION DES TARIFS EN FAVEUR DES AGENTS DE LA VILLE ET DU CCAS**

VU la délibération du conseil municipal portant approbation des Lignes Directrices de Gestion en faveur des agents de la Ville et du CCAS, à compter du 1^{er} mai 2021 et notamment le plan d'action N°2 dédié à la qualité de vie au travail et l'amélioration des conditions de travail ;

Vu la délibération du conseil municipal en date du 14 décembre 2021 relative aux tarifs publics 2022,

VU l'accord du comité technique de la Ville du 24 juin 2022, concernant les nouveaux horaires d'ouverture de la Salle de Musculation Municipale et la gratuité des tarifs pour les agents de la ville et du CCAS ;

Mes chers collègues,

Considérant que la salle de musculation est un équipement municipal géré par un agent de la Ville dont les tarifs des abonnements sont fixés exclusivement en faveur des adhérents licenciés des clubs sportifs testerins,

Considérant que le cadre du plan d'action N°2 dédié à la qualité de vie au travail, la Ville souhaite favoriser l'accès des agents de la Ville et du CCAS à cet équipement

Considérant qu'il est nécessaire de définir le fonctionnement ainsi que les modalités d'adhésion et d'inscription à ladite structure,

En conséquence, je vous propose mes chers collègues, après avis de la commission développement durable, démocratie de proximité, vie collective et associative du 21 juin 2022 de bien vouloir :

- **APPROUVER** le règlement intérieur de la salle de musculation municipale ci-joint,
- **MAINTENIR** le tarif des abonnements en faveur des adhérents issus des clubs sportifs Testerins pour les créneaux du Lundi au Vendredi comme suit : Abonnement trimestriel : 30€, Abonnement semestriel : 50€, Abonnement annuel : 95€, Abonnement Jeunes de 16 à 18 ans : Gratuité
- **FIXER** la gratuité de l'accès à la salle de musculation en faveur des agents titulaires et contractuels depuis plus de 6 mois de la Ville et du CCAS à partir du 1^{er} septembre 2022.

Les conclusions mises aux voix sont adoptées à l'unanimité.

Pascal BERILLON

Patrick DAVET



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

03824630620520220628DEL2022_06_299-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/07/2022

Affichage : 01/07/2022

Le Maire de LA TESTE DE BUCH
Patrick DAVET

Maire de La Teste de Buch
Conseiller départemental de la Gironde